

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/96/016 /PRG/SGG

NOMMANT LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE GUINEENNE D'HOTELLERIE ET
D'INVESTISSEMENTS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi Fondamentale;
Vu la Loi L/94/021/CTRN du 9 juillet 1994 portant ratification
et promulgation de la convention d'établissement relative à la
renovation et à l'exploitation du grand hôtel de l'indépendance
(GHI) signée entre la République de Guinée et la Société
Guinéenne d'Hôtellerie et d'Investissements (SGHI) et ses
associées : l'Etat guinéen, le groupe Accor, la Société Financière
Internationale (SFI) et la Proparco
Vu le décret D/94/073/PRG/SGG du 18 août 1994 portant
restructuration du Gouvernement;
Vu le décret D/94/078/PRG/SGG du 23 août 1994 portant composition
partielle du Gouvernement completé par le décret
D/94/079/PRG/SGG du 26 août 1994 ;

-- D E C R E T --

Article 1er :

Monsieur Cellou Dalein Diallo, Administrateur Général Adjoint,
Administration et Contrôle des Grands Projets Publics est nommé
dans les fonctions de Président du Conseil d'administration de
la Société Guinéenne d'Hôtellerie et d'Investissements.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le 29 JANVIER 1996

Général Lansana CONTE

